

	Municipalité de Casselman	N° du rapport GR-033-2019
		N° du dossier
Sujet :	Appel d'offre - Assurances municipales	
Date de l'ordre du jour:	Le 27 août 2019	
Annexes:	A- Appel d'offre 2019-003	

RECOMMANDATION

- 1. Que le Conseil de la Municipalité de Casselman accuse réception du rapport administratif GR-033-2019 concernant les critères de l'appel d'offre des assurances municipales ; ET**
- 2. Approuve les critères d'évaluation et de procédure de l'appel d'offre RFP-2019-003.**

CONTEXTE

L'évaluation des critères et la procédure à employer pour l'appel d'offre présent doit être approuvé par le Conseil municipal. La prime annuelle était 121 672\$ en 2018-19 et 111 827\$ en 2017-18 avec Frank Cowan Company par l'entremise de R. Paquette Assurance.

ANALYSE

Voici quelques points importants au niveau de l'appel d'offre proposé :

- 1) La totalité de l'appel d'offre sera envoyé aux trois compagnies locales suivante : Co-operators, MLS et R. Paquette. Les autres compagnies intéressées devront obtenir les documents pertinents à l'appel d'offre en contactant le bureau de la greffe de la municipalité de Casselman.
- 2) Le contrat est d'une durée d'un an soi du 23 octobre 2019 au 23 octobre 2020. Ce contrat est renouvelable basé sur une performance et un service satisfaisant.
- 3) Voici le calendrier des événements proposés :
 - 29 août 2019 : affichage public de l'appel d'offre.
 - 26 septembre 2019 : dernière journée pour poser des questions à l'administration.
 - 30 septembre 2019 à 14 h 59 : date et heure limite pour déposer une soumission. Les documents doivent être reçu avant 15 h 00.
 - Le 22 octobre 2019 ou avant : sélection de la firme gagnante par le Conseil municipal.
- 4) Les candidats seront évalués d'après les différents critères. Le prix est le critère principal.

IMPLICATIONS FINANCIÈRES ET IMPACT SUR LES EFFECTIFS

Cet item est inclus dans le budget courant approuvé : S/O

Cet item est à l'intérieur du montant budgété:
Montant total budgété en 2019 S/O

Montant du budget disponible S/O

ALTERNATIVE

Le Conseil peut toujours refuser certains critères de l'appel pour en proposer d'autres. Le Conseil peut aussi refuser d'aller en appel d'offre et demander un renouvellement.

Préparé par :



**Sébastien Dion
Greffier**

**Révisé et approuvé
pour la considération
du Conseil par :**



**Linda Desjardins-Bergeron, CPA,CGA
Administratrice en Chef**